



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE 11/2023 DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 octobre 2023 à 20h30

Convocation : 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et douze du mois d'octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

Présents : Claude BERNIARD, Aline MOUSQUÈS, Henri HONDET, Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN, Michèle CAZADOUMECQ, Loïc LAGARDÈRE, Jimmy MERCIER, Serge GUILHEM, Dominique SIRÉ, Nicolas CAPDEVIELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Marion KELLER qui donne pouvoir à Claude BERNIARD, Françoise LETAN qui donne pouvoir à Lysiane PALACIN, Patricia LANTERNIER qui donne pouvoir à Nicolas CAPDEVIELLE, Josiane JAEGER qui donne pouvoir à Henri HONDET, Benjamin LACOURRÈGE qui donne pouvoir à Jimmy MERCIER.

Secrétaire de séance : Lysiane PALACIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, dont l'ordre du jour est le suivant :

1. PV séance du 13/09/2023
2. Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) : lancement de la concertation
3. Adhésion à la prestation « Conseil Juridique en matière de contentieux » du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques
4. Recrutement d'un apprenti - service technique
5. Offre de concours - travaux salle paroissiale

Le point n°4 « Recrutement d'un apprenti - service technique » est retiré de l'ordre du jour.

I-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2023 à l'unanimité

II- Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) : lancement de la concertation

Monsieur le Maire indique que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR).

Ces ZAEEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable, et en l'occurrence de panneaux photovoltaïques sur notre territoire. Toutefois, elles ne garantissent pas leur autorisation, car l'instruction des projets reste faite au cas par cas. La loi prévoit également que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser des permanences afin de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR, ainsi qu'un registre pour recueillir les observations.

Ces permanences seront organisées avec la présence d'un membre du Conseil municipal qui apportera des



explications complémentaires, sur 3 demi-journées :

- Le mardi 31 octobre 2023 de 09h00 à 11h00
- Le mardi 07 novembre 2023 de 09h00 à 11h00
- Le vendredi 10 novembre 2023 de 13h30 à 16h00

Monsieur le Maire précise qu'à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population durant toute la durée de l'élaboration, en organisant des permanences, telles que définies par Monsieur le Maire,

DÉCIDE qu'à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté pour d'éventuelles modifications des propositions de zonage.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III- Adhésion à la prestation « Conseil Juridique en matière de contentieux » du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles de missions de conseil juridique.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de conseil juridique en matière contentieuse.

Il propose l'adhésion à la convention Conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion à compter du 1er novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} novembre 2023 à la convention Conseil juridique en matière contentieuse proposée par le Centre de Gestion,

AUTORISE le Maire à signer la convention proposée en annexe, ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV- Offre de concours - travaux salle paroissiale

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle « paroissiale », salle située à l'étage de l'ancien Presbytère. Il indique que les associations « Club Seconde Jeunesse » et « Sainte-Catherine », associations de la Commune, offrent à la commune une participation à ces travaux pour des montants respectifs de 10 000 € et 30 000 €.

Le Maire invite le Conseil Municipal à accepter cette offre de concours.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les offres de concours des associations Club Seconde Jeunesse et Sainte-Catherine pour des montants respectifs de 10 000 € et 30 000 €, souscrites en vue de la rénovation de la salle « paroissiale »,

PRÉCISE que les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une convention qui sera adoptée dans une future séance de Conseil Municipal.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Signature
Monsieur le Maire

Signature
Secrétaire de séance

